



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 78425

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mise en oeuvre du blocage de sites faisant l'apologie du terrorisme prévu par l'article 6-1 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, telle que modifiée par la loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Ce dispositif est entré en vigueur ces dernières semaines, puisque des tentatives d'accès à certains contenus font l'objet de renvoi vers des pages d'information aux couleurs du ministère de l'intérieur. Aussi, il lui demande de lui communiquer, à la date de sa réponse à la présente question, le nombre de sites ayant fait l'objet de cette mesure et, pour chacun, les motifs du blocage (absence de retrait ou impossibilité d'identification de l'hébergeur ou de l'éditeur).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78425

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2964

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)